

L'irrésistible internationalisation des villes et des territoires

Enjeux, dynamiques et perspectives de l'internationalisation des collectivités territoriales

11 & 12 décembre 2017 - Lyon

Projets culturels internationaux à l'initiative d'acteurs de la société civile migrants : une opportunité pour faire évoluer en France les politiques culturelles et de coopération décentralisée ?

Mélanie **LABESSE**



Professionnelle du secteur culturel

Diplômée du Master 2 Études Européennes Internationales - Stratégies Culturelles Internationales, Université fédérale Toulouse Midi Pyrénées/Centre universitaire JF Champollion

Culture, international, migrations, citoyenneté, collectivités territoriales... : modification du contexte français

Le point de départ de cette réflexion est le constat d'un contexte français marqué par trois éléments relativement nouveaux. D'une part, les collectivités territoriales s'impliquent globalement davantage tant dans les politiques internationales que culturelles dans un environnement général de budgets publics contraints. D'autre part, les flux migratoires augmentent et les profils de migrants se diversifient. Enfin, de nouveaux paradigmes tels que la diversité culturelle, les droits culturels ou encore la participation citoyenne infléchissent sensiblement les discours de légitimation des politiques, voire les pratiques. Pariant que ces trois dynamiques se renforceront dans les prochaines années, les politiques publiques qui s'y rapportent devront évoluer, et peut-être fortement. Dans ce contexte, nous avons centré notre analyse sur les projets culturels internationaux à l'initiative de migrants, et sur les possibles conséquences de telles initiatives en France en termes de politiques publiques.

Rappelons que le Ministère des Affaires Étrangères via la DAECT recense en 2013 près de cinq mille collectivités territoriales investies dans des relations de coopération décentralisée. L'action culturelle extérieure fait partie des premiers secteurs de leur action internationale, et les pays de ACP constituent toujours une zone privilégiée de leur intervention. Elle a longtemps été le résultat de politiques hétéroclites et pas toujours cohérentes¹, souvent empreintes de ce que Franck Petiteville appelle « le syndrome du rapport narcissique que la France entretient avec les pays du Sud »². Progressivement la coopération décentralisée se structure grâce notamment à la formation d'agents et à la création de différents réseaux institutionnels et professionnels, mais elle regroupe toujours une variété de pratiques. Aussi semble-t-il, il reste encore dans ce secteur un espace réel de décision politique pour contribuer aux orientations de l'action extérieure d'une collectivité. Ces actions sur deux territoires associent dans certains cas les diasporas représentées dans les territoires du Nord. Mais le rôle

accordé aux migrants dans celles-ci est plus ou moins large et central. Pour la présente analyse, le fait que ces derniers soient à l'initiative a constitué un critère de sélection des projets étudiés. Savoir qui est le point de départ du projet est une question fondamentale dans notre perspective.

Motivations et modalités de cette recherche

Ce travail est le résultat d'une recherche de terrain, menée en février 2014 en France : six entretiens ont été réalisés, de trois opérateurs culturels ayant des activités à la fois en France et dans leur pays d'origine - volontairement tous d'ex-colonies françaises, la coordinatrice d'un réseau d'associations de migrants marocains investis dans la coopération culturelle, un conseiller régional en charge des coopérations avec le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, le directeur du service de relations internationales d'une ville, également vice-président d'une association nationale de professionnels, *Arricod*. Les trois témoignages centraux qui ont nourri cette réflexion sont donc ceux de Khalid Tamer né au Maroc et fondateur de l'association *Graines de Soleil*, Bodian Coulibaly né au Sénégal et fondateur de l'association *Afro-cultures*, et Abdellatif Mortajine né au Maroc et fondateur de l'association *Khamsa*.¹ Ils ont comme caractéristiques communes d'être tous des hommes, de vivre en France depuis de nombreuses années et d'avoir suivi des études supérieures.

Ces entretiens semi-directifs et les outils sociologiques mobilisés pour leur analyse ont permis de mieux comprendre les motivations des acteurs ainsi que les valeurs et discours de légitimation sur lesquels ils construisent leur action. Cette étude s'est fondée sur la parole des personnes interrogées, sans pouvoir s'appuyer aussi sur leurs pratiques ni mesurer les impacts effectifs des actions. Pouvoir y donner une suite permettrait probablement de compléter ou nuancer les conclusions formulées. Cependant, ces enquêtes déclaratives et les travaux scientifiques déjà produits permettent de formuler une première analyse de ces projets. Ceux-ci ont la singularité de se situer clairement au croisement de différents champs, politiques publiques et enjeux sociétaux : relations internationales, culture, mais aussi démocratie participative, jeunesse, accès aux droits, lutte contre les discriminations, insertion sociale, éducation populaire, éducation à la citoyenneté, politique de la ville, francophonie, vivre-ensemble, immigration, développement local, etc. A première vue, ce sujet pourrait sembler mineur ou très spécifique puisque les projets de co-développement concernent en réalité aujourd'hui peu de migrants et même peu de pays d'origine, moins encore quand il s'agit de projets culturels. Pourtant, nous pensons qu'une réflexion avec cette perspective permet d'aborder plusieurs des grands défis contemporains. Cette approche souligne non seulement le caractère multidimensionnel de l'action culturelle internationale qui oblige souvent les acteurs à la négocier de façon partenariale sur le terrain mais elle interroge également le sens même des politiques publiques. La culture soulève de profondes questions de sens.

A ce stade, il n'est pas inutile de rappeler que la culture n'est pas un champ quelconque de l'activité humaine et donc des politiques publiques. L'objet de cet article n'est pas de définir de façon scientifique cette notion. La dimension que nous retenons ici est l'analyse des arts et de la culture au prisme de leur pouvoir, ce que Christian Ruby appelle « une conception conquérante de la culture »^{III}

¹ Voir l'histoire et l'expérience de ces trois personnes en annexe

: le pouvoir de développer l'esprit critique et de questionner les codes établis (les codes du beau, du bon mais aussi les valeurs et règles sociétales plus largement) via le regard décalé et créatif porté sur une société donnée par des artistes² dans le but d'interpeller les lecteurs/spectateurs. C'est le pouvoir d'affirmer un point de vue, individuel ou collectif. C'est le pouvoir de se projeter et d'expérimenter différents rôles et différentes situations, via un détour par la fiction. C'est aussi le pouvoir de définir : les arts et lettres, us et coutumes, mythes et croyances participent largement à la fabrication des récits et des symboles qui, mobilisant à la fois l'émotion et la réflexion, façonnent une communauté, voire acquière un pouvoir normatif fort. A ce titre, la culture est un outil de transformation de soi et de son environnement, un outil d'émancipation ou à l'inverse d'aliénation. Mais elle est aussi un puissant élément d'identité et fédérateur (et en conséquence de distinction, voire de clivage), à la fois via la transmission de patrimoines matériels et immatériels et via le partage de nouvelles expériences culturelles communes. On y reviendra plus tard, mais chaque culture n'est bien-sûr pas un tout monolithique, cohérent et fixe. Les jeux de pouvoir qui en découlent sont donc mouvants, appuyés sur de complexes systèmes d'acteurs et soumis à des phénomènes d'appropriation, résistance, transformation^{IV}.

On peut affirmer que la culture est un média impactant fortement l'individu et le groupe. Les enjeux culturels dans les relations internationales, même s'ils ne sont pas immédiats et facilement palpables, n'en sont pas moindres. La culture et l'international ont en commun le rapport flagrant à l'altérité, voire à l'étrangeté. Par sa dimension de pouvoir, la culture induit logiquement des relations de domination, voire de dépendance, construites par des références culturelles historiquement imposées, puis plus tard partagées selon la logique du *soft power*. Le politologue François Constantin s'interrogeait dès les années 80 sur le fait que dans le champ de l'étude des relations internationales, il soit fait si peu cas de la culture alors qu'il s'agit d'une donnée essentielle pour leur compréhension sachant que « les bases de l'impérialisme résident dans le monde des valeurs et, en définitive les valeurs, c'est l'objet de la culture »^V. Le choix de recueillir en particulier le témoignage de migrants originaires d'ex-colonies françaises fait précisément écho à cette réflexion.

La notion de culture peut aussi être analysée au prisme des politiques culturelles. Rappelons simplement ici que les politiques françaises en la matière se sont longtemps construites sur une définition de la culture essentiellement limitée aux arts et lettres, mais surtout pensée dans un but de démocratisation culturelle, c'est-à-dire de mise en contact plus ou moins médiatisé avec les « œuvres capitales de l'humanité » en vue d'une certaine éducation de la population³. Cette politique a contribué à instituer des hiérarchies artistiques et culturelles. La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ratifiée par la France, offre d'autres perspectives que la coopération décentralisée ne peut ignorer. Selon la définition donnée par l'UNESCO, la culture inclut « en plus des arts et des lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs et les croyances⁴ ». La dignité de l'Homme et des Hommes devient un objectif fondamental des politiques culturelles⁵. Évidemment de nombreux débats académiques et professionnels^{VI} ont accompagné la naissance de ce texte, pointant des interprétations multiples, voire contradictoires, quant à l'équilibre à trouver entre sauvegarde stricte des traditions (éventuellement fabulées) et soutien aux créations contemporaines imprégnées de métissages. Ce traité insiste autant sur la reconnaissance de la diversité culturelle et sur l'autodétermination des individus et des groupes afin de garantir aux populations leur liberté d'expressions, que sur le dialogue nécessaire entre les cultures et la conscience d'une seule unité : l'humanité. Malgré une ratification déjà ancienne par la France, on constate une intégration lente de ces principes par les institutions françaises nationales et locales, non seulement dans leurs discours mais aussi dans leurs fonctionnements et priorités budgétaires. De multiples expériences pour « élargir la participation à la vie culturelle » existent bien et l'heure n'est plus au seul modèle de démocratisation culturelle.

² Sans même se référer ici à un statut professionnel, mais bien à l'acte créatif : un individu qui donne à une idée une forme esthétique travaillée, puis qui la partage

³ Politique largement héritée de Malraux

⁴ UNESCO, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 1982

⁵ Conférence générale de l'UNESCO, *Déclaration Universelle sur la Diversité culturelle*, Paris, 2 novembre 2001, Art 4

Néanmoins l'écart entre théories et pratiques reste important. A ce jour on ne peut pas conclure que ces expériences encore relativement ponctuelles et éparses « modifient fondamentalement les bases de recrutement social des publics de l'art et de la culture »^{VII}, entendons ici des offres culturelles instituées. Cette réflexion est d'actualité puisque la récente loi NOTRe⁶ retient que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

Une opportunité de faire évoluer les politiques culturelles en France

Considérer avec une plus grande attention les projets de coopération culturelle à l'initiative de migrants pourrait tout d'abord permettre une évolution de la notion même de culture, questionnant ainsi les politiques publiques françaises dans leur grande majorité.

Dans les différents cas analysés, l'idée de culture mobilisée plus ou moins explicitement répond assez directement aux principes de la Convention de l'UNESCO. Selon Arjun Appadurai^{VIII}, la réappropriation par les individus d'un rôle actif dans les processus de réception, de diffusion, de prescription, voire de création (d'œuvres, mais aussi d'idées, d'imaginaires...) permettrait de lutter contre les standardisations culturelles dues aux circulations massives de services et biens artistiques marchandisés. C'est bien ici le cas des trois migrants interrogés, devenus opérateurs culturels. Bien que la rhétorique de l'UNESCO ne soit pas spontanément mobilisée, la culture dans la description de leurs projets englobe la dimension identitaire, la volonté d'émancipation des populations et l'accès aux droits culturels ainsi que la modification de stéréotypes et de valeurs. Il s'agit même de motivations premières. Boudians Coulibaly précis ainsi que de l'Afrique, il veut « montrer autre chose que ce que vous voyez à la télé ou au cinéma ici ». Khalid Tamer fonde sa motivation sur une démarche personnelle, qu'il transpose ensuite à la jeunesse actuelle « dans les banlieues » : « On était en perte de repères (...), on était à la fois maghrébins et français. Donc c'était important pour nous de retourner en arrière, pour savoir d'où nos parents venaient... ». Abdellatif Mortajine explique à propos des actions menées en France : « On passe des films qui sont interdits en salle dans des pays ou bien qui traitent de thèmes un peu délicats à voir. Donc on essaie de promouvoir et de dire qu'il y a une liberté d'expression et que les gens ont le droit de créer. On a tout à fait le droit de ne pas être d'accord avec eux, mais ils ont le droit de les créer, de les montrer ». Au-delà de la dimension esthétique, le sens de l'action est son moteur. Bien-sûr ceci ne peut faire oublier combien dans l'art les enjeux de fond et de forme - le sens et l'esthétique - sont intimement liés. Ces acteurs associatifs défendent d'ailleurs une exigence quant à l'offre artistique proposée, en termes esthétiques et techniques. Quand on lui demande à quelles conditions ces projets contribuent à une meilleure compréhension entre les peuples, Boudian Coulibaly répond « ça passe par la production de qualité ». On peut considérer alors que les acteurs associatifs enquêtés contribuent à questionner les clivages théoriques et les inégalités de traitement réelles (financements, convention collective...) entre les champs dits « culturels » et « socioculturels », encore trop souvent séparés dans l'action publique en France.

Soulignons aussi leur préoccupation centrale tant pour la jeunesse que pour les classes populaires. Donner la priorité à ces composantes de la population, importantes dans notre pays du point de vue démographique et peu touchées par les dispositifs de politique culturelle et même d'éducation populaire leur semblait être une évidence. Ces opérateurs migrants se caractérisent par une relative proximité avec ces réalités sociales à la fois du fait de leur histoire personnelle, mais aussi par la conscience qu'ils ont de celles-ci. Abdelmalek Sayad^{IX} décrit ce type de socioanalyse, qui incite les migrants à accéder à un rôle actif. Abdellatif Mortajine s'y réfère sans le nommer : « Aujourd'hui on est passé de la *Double absence*^X à la double présence, parce qu'on est présent aussi bien ici que là-bas. Et il faut profiter de cette double présence, et il faut profiter de cette double appartenance pour construire des ponts solides. Et les migrants peuvent jouer ce rôle-là ».

De la même façon, le moteur premier des actions culturelles à l'étranger est la volonté de

⁶ Article 103 (Titre III. Solidarités et égalité des territoires, Chapitre IV : Compétences partagées dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire et regroupement de l'instruction et de l'octroi d'aides ou de subventions) de la Loi NOTRe Nouvelle Organisation territoriale de la République), votée en 2015

transformation de réalités sociales de leur pays d'origine, intégrant à la fois les dimensions culturelles et sociales : une conception appelée le « multiculturalisme intégré » par Michel Wieviorka^{XI}. Abdellatif Mortajine explique que « la question éducative est centrale parce que d'abord les gens éclairés, qui comprennent et qui s'ouvrent (...) sont beaucoup plus une richesse de la société dans laquelle ils vivent que des poids. (...) Généralement [dans les villages où l'association intervient] ils vont nous demander soit les eaux, soit l'électricité, soit une mosquée et ben nous on va construire une bibliothèque (...) Il faut que les gens puissent avoir une fenêtre sur le monde », pointant aussi la question de l'illettrisme. Les projets internationaux présentés contribuent également à diminuer, modestement, les inégalités constatées au niveau planétaire dans les champs artistiques et culturels^{XII} : entre ceux qui bénéficient de la mondialisation culturelle avec un accès à une diversité d'expressions et une intégration au groupe des producteurs de contenus et les individus qui se trouvent majoritairement dans un rôle de récepteur - sans être pour autant totalement passifs. Citons ici Bodian Coulibaly qui déplore qu'au Sénégal il y ait une plus grande habitude de voir des films étrangers que nationaux. Un autre exemple, l'ambition de Khalid Tamer de contribuer à l'émergence dans son pays de naissance d'une esthétique marocaine contemporaine d'arts de la rue et donc que le Maroc d'aujourd'hui ne soit plus seulement importateur de culture mais aussi exportateur. Effectivement, comme le précise Françoise Benhamou^{XIII} à propos de la diversité culturelle, les inégalités se concrétisent davantage dans l'accès aux moyens de diffusion qu'aux moyens de production. De son côté Claire Visier^{XIV} met en évidence la distorsion entre les valeurs de développement personnel et d'émancipation que porte la culture et l'objectif d'influence que donne la France à son action culturelle extérieure, visant souvent la reconnaissance d'une certaine autorité française en la matière, voire de supériorité.

D'un point de vue pragmatique aussi, François Roche^{XV} plaide pour sortir de l'opposition stérile entre « actions pour le développement » et « actions pour l'image » souvent conçues à sens unique, et basées sur la valeur de prestige supposée intrinsèque à la culture^{XVI}. Pour cela, il invite les exécutifs locaux à s'appuyer sur les dynamiques culturelles contemporaines et quelques fois immatérielles, fortes notamment dans les quartiers populaires et multiculturels plutôt que sur une « France musée ».

Ceci n'est pas sans rappeler l'ambition des trois opérateurs migrants interrogés, qui précisément composent l'un des visages de la France. Nous avons observé leur volonté d'être acteur des transformations, de passer d'un rôle assigné de public à celui d'acteur des politiques culturelles et internationales. Notons l'usage à plusieurs occasions d'un vocabulaire de combat qui révèle un haut degré de motivation et de persévérance mais aussi en creux les résistances au changement de la part de leurs interlocuteurs. Il est important de préciser que les trois associations citées sont largement ouvertes à diverses nationalités et à des personnes non-migrantes, tant dans les projets mis en œuvre que dans les postes de décision. Abdellatif Mortajine refuse même la dénomination d'association de migrants, lui préférant celle d'association née de l'immigration : c'est-à-dire qui a l'immigration comme cadre d'action et de lecture du monde. Les objectifs et valeurs partagées prédominent sur les nationalités et identités culturelles (aujourd'hui complexes de toute façon). Tout comme Bodian Coulibaly, il déplore la non-reconnaissance par les pouvoirs publics des activités de son association en France dans le champ culturel, ce qui aurait une forte portée symbolique. Les actions sont soutenues uniquement au prisme de l'action sociale, de l'action internationale ou de la Politique de la Ville. Cette question d'un traitement particulier (stigmatisant ?) des populations immigrées dans les politiques culturelles françaises se posent de façon récurrente depuis les années soixante avec différentes phases comme l'explicite Angélique Escafré-Dublet^{XVII}. L'exemple de Khalid Tamer diffère cependant puisqu'il est soutenu entre autres par la DRAC et la Direction culturelle de la Région Île-de-France.

Il est intéressant par ailleurs de souligner un autre élément du contexte actuel : la création artistique contemporaine française, toutes disciplines confondues, se caractérise de plus en plus par les fusions esthétiques et culturelles. Elle est de moins en moins centrée uniquement sur le patrimoine national, et même de moins en moins eurocentrée^{XVIII}. A long terme, ce phénomène devrait amener à questionner les cloisonnements entre champs artistiques généralement posés par les institutions culturelles au niveau national, et souvent répliqués au niveau des collectivités territoriales qui, en la matière, n'exploitent pas toujours le principe de libre administration. Passer aujourd'hui au crible des droits culturels la question sensible et complexe de l'évaluation des projets artistiques et culturels,

notamment ceux étudiés ici, contribuerait sans doute à questionner les hiérarchies établies et à repenser l'intérêt général dans le champ culturel^{xix}. Comme l'affirmait Paul-Henry Chombard de Lauwe^{xx}, la culture au sens large se compose à la fois de l'accès au savoir - inégalement réparti entre les classes sociales - et des capacités créatrices. Or, pour ce second aspect, l'histoire de l'art prouve que les classes populaires (auxquelles s'adressent particulièrement les enquêtés) ont largement alimenté et même fait émerger de nouvelles esthétiques au travers des époques et des territoires, ici et ailleurs. Cette créativité est un moteur pour toute société ; elle lui est nécessaire pour échapper à la fixité, se réinventer, s'adapter. Ne gagnerait-t-on pas à libérer ces potentiels ?

Une opportunité pour penser autrement la coopération décentralisée

Les projets à l'initiative de collectifs de migrants pourraient aussi participer à un virage dans les pratiques de relations internationales. Nous avons déjà souligné que les migrants interrogés sont porteurs d'influences culturelles multiples qui ne se limitent pas à celles de deux sociétés. Leur propre trajectoire migratoire, jeune puis adulte (Khalid Tamer est par exemple marié à une canadienne), ainsi que leurs actions au sein de quartiers populaires et multiculturels, les ont amenés à un haut degré d'ouverture aux cultures du monde ; on pourrait même dire de *créolisation* selon l'expression d'Édouard Glissant. Sans perdre de vue le lien fort et historique avec la France, et même en le revendiquant (soulignant toutefois des difficultés dues au passé colonial à ne pas sous-estimer), les collaborations présentées dépassent à plusieurs occasions la dimension bilatérale pour intégrer fortement une dimension multinationale – ou du moins multiculturelle –, et également des échanges Sud/Sud. Abdellatif Mortajine rappelle d'ailleurs au sujet des jeunes français qui participent aux chantiers internationaux que, s'ils ont pour un certain nombre d'entre eux des origines extra-européennes, celles-ci ne sont pas toutes marocaines.

La volonté de réciprocité dans les projets est présente dans les discours, ainsi que l'ambition d'appuyer avant tout le développement endogène. Le souci de formation tant des opérateurs étrangers que des artistes locaux est commun aux trois projets et présentée comme essentielle. Il s'agit en outre de projets culturels structurants et non pas ponctuels avec une ambition annoncée ou déjà réalisée de créer des lieux, points d'ancrage de développement. De son côté, Ali Soumaré⁷, conseiller régional Île-de-France, critique clairement les modalités de coopération de « donneurs de leçon (...) appartenant au passé ». Selon lui, la dimension solidarité ne suffit plus. Elise Garcia^{xxi} arrive à une conclusion similaire, soulignant l'utilisation d'un vocabulaire encore souvent empreint du champ lexical du secours et de l'assistance de la part des élus et agents publics d'autant plus marqué qu'il y a asymétrie des ressources entre les pays. Reconnaître les projets à l'initiative des migrants pourrait amener à changer progressivement les conceptions en favorisant l'émergence d'une conscience de défis partagés et transnationaux et donc d'un réel intérêt commun à collaborer au-delà des frontières. Cette vision fait écho au concept de « déterritorialisation » tel que le définit Arjun Appadurai^{xxii}. Édouard Glissant^{xxiii} nous rappelle son côté que cette évolution, et donc notre adaptation, sont inévitables dans notre « Monde-Chaos ». Aussi difficile que cela puisse être nous devons construire aujourd'hui « une personnalité instable, mouvante, créatrice et fragile, à la croisée de soi-même et des autres » puisque nous sommes tous « sur la même yole [...] Personne ne saurait se sauver seul ». D'après Abdellatif Mortajine, la contrepartie des collaborations avec le Maroc se fait par exemple par les impacts des chantiers internationaux sur les jeunes participants de retour en France, donc en connectant les activités de l'association de chaque côté de la Méditerranée. « Il s'agit d'une solidarité de peuple à peuple ». Cet exemple fait écho à ce qu'Eric Recoura-Massaquant⁸, directeur du service relations internationales de la Ville de Grenoble, considère comme une responsabilité des pouvoirs publics aujourd'hui : prendre en compte « l'internationalisation des territoires ».

La participation des migrants dans le rôle non seulement de bénéficiaires mais aussi de décideurs dans les conseils d'administration associatifs, ou même associés officiellement à la définition des politiques publiques (comme c'est le cas pour certains collectifs maliens en Île-de-France^{xxiv}), peut modifier la relation que les collectivités françaises entretiennent avec leurs homologues étrangers. Des considérations géopolitiques globales ou bien ultra-locales peuvent alors avoir des impacts directs

⁷ Entretien avec Ali SOUMARE réalisé par l'auteure le 16/06/2014

⁸ Entretien avec Eric RECOURA-MASSAQUANT réalisé par l'auteure le 22/04/2014

comme en témoigne Ali Soumaré pour un projet en Mauritanie mené avec un collectif de rappeurs militants défendant plus d'égalité pour les négro-mauritaniens. Ceci se vérifie a fortiori pour les coopérations culturelles car l'art est un vecteur souvent mobilisé, en particulier par les communautés minoritaires, comme moyen d'expression publique d'autant plus quand celles-ci sont fortement exclues des espaces politiques ou même citoyens^{xxv}. Ces expériences démocratiques peuvent favoriser la structuration progressive de la société civile, ici et dans d'autres pays. C'est précisément l'un des objectifs du réseau IDD au Maroc. Les pouvoirs publics locaux étrangers devront donc apprendre à se positionner face à ces interlocuteurs émergents, binationaux. Cependant, une des conditions de réussite de ces projets est la liberté de circulation internationale pour les migrants investis. En effet, contrairement aux idées reçues, comme le rappelle Patrick Gonin^{xxvi}, le co-développement ne doit pas être pensé comme une politique de limitation des migrations puisque celui-ci accentue les mobilités. En plus des transferts financiers et techniques, on observe des flux d'idées et de valeurs qui contribuent inévitablement à modifier chacune des sociétés.

De l'opportunité de reconnaître une France multiculturelle et citoyenne, au cœur des dynamiques de mondialisation

L'implication de migrants dans la mise en œuvre de projets culturels internationaux est une conséquence logique dans une France où d'une part les arts et lettres sont valorisés par une action publique historiquement structurée et d'autre part dans une France multiculturelle de longue date suite aux vagues d'immigration successives. Ces immigrations ont eu des conséquences non seulement du point de vue social, mais aussi culturel^{xxvii}. Une évolution des politiques publiques semble nécessaire pour répondre à cette dynamique. Cette responsabilité incombe non seulement à l'État mais aussi aux collectivités territoriales. Il s'agit d'accompagner l'adaptation de la population française à l'internationalisation *inéluçtable* de ses références culturelles. Reconnaître en France le rôle de ceux que Homi Bhabha caractérise comme « la présence la plus tangible et la plus proche du monde global et transnational tel qu'il existe au sein des sociétés nationales »^{xxviii} lèverait un frein pour miser sur ce potentiel de développement des territoires. Il s'agit en premier lieu de considérer *a priori* les migrants comme des interlocuteurs pleinement crédibles et de confiance puis d'identifier et de combattre les discriminations tacites. Concrètement cela signifie faciliter et accompagner leurs initiatives du point de vue administratif, financier et logistique. S'appuyer sur ces minorités c'est également assumer une position politique : c'est affirmer que les va-et-vient entre Nord et Sud sont productifs et souhaitables. Ceci est précisément un second objectif central du réseau IDD : mettre en évidence le lien positif entre migration et développement, et contribuer ainsi à changer l'image des migrants en France. De fait, Patrick Gonin constate un désir d'implication dans la vie publique au travers du co-développement et qualifie de « citoyenneté positive » ces actions, dépassant alors une simple définition juridique du terme de citoyenneté. Cette conception se rapproche du « cosmopolitisme vernaculaire » de Homi Bhabha^{xxix}. Ce dernier prétend qu'analyser le traitement réservé aux migrants permet de mesurer le progrès global d'une société depuis une perspective minoritaire et que la « citoyenneté symbolique » définie par Avishai Margalit « apparaît en réponse aux échecs et aux limites de la représentation démocratique ». Mieux accompagner de tels projets permettrait sans doute aux pouvoirs locaux de participer à construire une relation de confiance entre institutions et migrants et indirectement avec leurs descendants (sans prétendre néanmoins qu'il s'agisse là d'une solution simple à des questions complexes, à dimension socioéconomique notamment). Ce serait une manière de valoriser les apports historiques, culturels et sociaux des migrants et faire confiance dans leurs potentiels créatifs souvent bridés par des situations socio-économiques précaires ainsi que par des relations de domination socioculturelle et des discriminations plus ou moins subtiles. L'égalité dans le champ culturel était déjà au début des années 80 l'une des revendications de la "Marche pour l'égalité et contre le racisme"^{xxx}

Arjun Appadurai^{xxxi} symbolise ce phénomène de discrimination tacite dans le contexte américain par le fameux trait d'union persistant entre "afro" et américain ou asiatico-américain, etc. Bien-sûr, il ne s'agit pas de surestimer systématiquement les migrants en tant qu'individus, mais bien de souligner un potentiel singulier dû à leur situation. Edward Said^{xxxii} affirmait que « l'exil affûte le regard ».

Grâce à une connaissance fine des spécificités du territoire administré et à une proximité possible avec les citoyens construite dans la durée, les collectivités territoriales auraient une opportunité de se différencier des politiques étatiques d'action extérieure en soutenant des projets à l'initiative de ses populations, celles les plus « en marge » notamment. Une telle politique contribuerait à la reconnaissance d'une France multiculturelle et active avec l'ambition de participer à long terme à la construction d'une harmonie sociale plus solide.

Une opportunité de dépasser des frontières dépassées

La dimension locale de l'action publique des collectivités fait écho aux analyses d'Emmanuel Négrier^{xxxiii} quand ce dernier annonce la fin des cultures nationales face à la diversité culturelle grandissante. De fait, les associations étudiées sont toutes inscrites dans divers réseaux internationaux, culturels, artistiques, mais aussi militants, à différentes échelles territoriales. Michel Wieviorka appelle aussi à un changement d'époque et au dépassement du cadre d'analyse et d'action de l'État-Nation car les identités culturelles relèvent « en même temps de dedans et de dehors de notre société, elles s'inscrivent dans des réseaux transnationaux, tout en ayant un fort ancrage local et national [...] les espaces de référence ne correspondent plus pour les groupes sociaux seulement aux États-Nations^{xxxiv}. Raison pour laquelle Arjun Appadurai^{xxxv} pointe la nécessité d'établir une politique de « déterritorialisation » : aujourd'hui les territoires, mais aussi les imaginaires, sont de plus en plus interconnectés au-delà des frontières. Aux côtés des médias de masse et des industries culturelles, les migrants participent aussi à cette globalisation des imaginaires. Selon cet auteur, le monde contemporain se définit progressivement plus par les circulations que par les structures et organisations stables. Les « sphères publiques d'exilés » à l'image des « communautés imaginaires » (qui sont peut-être davantage choisies) connectent les membres des diasporas, de communautés d'idées ou encore de religion. Les outils numériques accélèrent ces connexions transnationales. Ainsi le rôle de migrants pourrait devenir de plus en plus important et plus officiellement reconnu quant à l'évolution des stéréotypes sur les étrangers, aujourd'hui encore souvent empreints d'une vision coloniale rétrograde^{xxxvi}. Bodian Coulibaly témoigne de cette expérience : « J'ai voulu ouvrir ici une Maison de l'Afrique, on m'a parlé de communautarisme... ».

Cette évolution des relations internationales vers une dimension de l'action locale (aussi) nourrirait sans doute la construction progressive de nouveaux discours de légitimation pour l'AICT, combinant à la fois des éléments d'une approche humaniste, politique et pro domo. Ces référentiels nouveaux pourraient se démarquer de ceux développés ces dernières années par les tenants du marketing territorial et de la concurrence implicite entre territoires, traduit en matière de culture par l'idée fabriquée et presque brevetée des *villes créatives* (dont le bilan positif ne s'est pourtant pas toujours vérifié dans la pratique^{xxxvii}), où la culture devient en premier lieu une valeur d'échange selon l'expression d'Alain Lefèbvre^{xxxviii}. Les projets culturels internationaux à l'initiative de la société civile et ancrés dans deux territoires participent de la relocalisation de l'AICT. Porterait-ils en germe un certain « retour sur investissement », non monétaire mais pourtant défendable auprès des administrés d'une collectivité ?

Une urgence et une responsabilité pour les pouvoirs publics

Nous présumons donc une forte accélération dans les prochaines années des différentes dynamiques rappelées en début d'article. Dans le but de lutter contre une réaction d'isolement volontaire déjà bien palpable et de rejet de l'altérité par la société française face à de telles dynamiques ; les pouvoirs publics ont la responsabilité de préparer dès aujourd'hui de la meilleure façon possible ces changements, tout en continuant de défendre l'intérêt général sur le long terme. Être particulièrement attentif aux projets à l'initiative des citoyens et en particulier des migrants - une des catégories sociales les moins considérées en termes de compétences et qualités civiques - peut être un élément constitutif d'une politique que l'on pourrait qualifier de prospective. Espérons que le temps des politiques d'expérimentation ambitieuses, novatrices et volontaristes dans les champs international et culturel soit arrivé. Quelques collectivités comme celles évoquées dans le cadre de

cette recherche (la Ville de Grenoble et la Région Île-de-France) peuvent être considérées comme pionnières, du moins dans leur discours. Comme l'a mentionné le conseiller régional Ali Soumaré, cela implique de la part de l'élu une considération nouvelle de son rôle et l'acceptation d'influences et même de décisions dont l'origine est l'extérieure à la collectivité (on touche là la question du partage du « pouvoir culturel » évoquée précédemment). Il s'agit aussi d'assumer la volonté de tendre vers davantage de réciprocité, longtemps affichée mais finalement peu mise en œuvre : c'est affirmer que la coopération internationale décentralisée vise aussi la modification effective des comportements sur son propre territoire. La décentralisation offre aux collectivités territoriales une possibilité à laquelle l'État accède moins facilement : celle de créer un lien de proximité et de confiance avec la société civile organisée, en particulier avec le monde associatif qui maille le territoire^{xxxix}. Celui-ci bénéficie d'un ancrage au sein de la population (qui se situe dans un rôle d'usagers, de bénéficiaires, mais aussi de bénévoles et de décisionnaires) et revendique une certaine réactivité et créativité grâce au principe de liberté associative. Les diverses expériences rapportées (et demain d'autres similaires) peuvent nourrir les politiques publiques en va-et-vient.

Au niveau technique, toutes ces nouvelles données ont déjà conduit quelques collectivités à changer leurs modalités d'action. Des mesures concrètes et nouvelles habitudes professionnelles seraient à imaginer, tester et développer par les collectivités territoriales. Les leviers d'action potentiels sont très divers : travailler les problématiques locales en transversalité avec tous les services de la collectivité, notamment celui culturel ; former les agents territoriaux sur des thématiques historiques, géopolitiques, artistiques ; intégrer dans les appels à projets et les marchés publics des critères accessibles aux opérateurs collectifs de petite taille (critères administratifs et juridiques mais aussi de calendrier, de trésorerie, la défense orale des projets, etc.) ; valoriser des projets qui revendiquent d'être relativement peu prédéfinis afin de laisser une place à l'imprécision poétique et à ce qui adviendra⁹ ; modifier les grilles d'évaluation des projets ; se doter d'outils pour mieux repérer les initiatives de la société civile même minimes et en particulier celles des minorités ou majorités silencieuses (les classes populaires en particulier) ; augmenter les moyens humains et financiers dédiés à l'accompagnement de celles-ci ; créer des liens de confiance avec les associations communautaires mais aussi (surtout dans les villes plus petites) avec les associations d'habitants de quartiers populaires ; les financer pour ce qu'elles sont mais aussi pour ce qu'elles font sur des lignes budgétaires culture ; aider à la professionnalisation des acteurs en veillant à ne pas formater les projets ; soutenir les réseaux spontanés de coordination et/ou de plaidoyer (FORIM, Eunomad, CRID, ou encore UFISC, Réseau culture 21...) ; faciliter leur intervention dans le débat public et le contact avec les réseaux institutionnels ; ou encore impliquer les structures de la société civile les plus organisées dans la définition et l'évaluation des politiques publiques locales...

Finalement il s'agit de chercher à fournir des réponses opérationnelles en s'appuyant sur les capacités d'agir localement. Parions que, s'ils sont facilités, davantage de projets tels que ceux étudiés ici émergeront et pourront impacter significativement l'action publique française. L'objectif est aussi de réinventer un discours plus audible par les populations locales en incluant pleinement l'AICT dans les schémas locaux de politiques publiques via des interconnexions fortes avec d'autres secteurs, et une redéfinition –ou du moins une clarification– des enjeux. Aborder les questions de l'international et du culturel de façon transversale, mobilisant tous les services de la collectivité, permettrait de plus d'insuffler de la créativité dans les fonctionnements établis.

Sans sous-estimer les difficultés à mettre en pratique ces préconisations parions que mettre au centre des politiques culturelles internationales des collectivités des approches similaires à ces expériences contribuerait à un renouvellement progressif mais profond des stratégies, des modalités d'action ainsi que des discours de légitimation pour un secteur de l'action publique aujourd'hui fragilisé.

Homi K. Bhabha affirme que « nous ne pouvons contextualiser la forme culturelle émergente en la

⁹ Picasso n'affirmait-il pas en 1970 que « Si l'on sait exactement ce qu'on va faire, à quoi bon le faire ? » (Pablo PICASSO, catalogue d'exposition galerie Beyeler, Bale, 1970) et Paul Valéry que la culture, *l'esprit* disait-il, est un procédé « qui engage l'homme dans une aventure » (Paul VALÉRY, *La politique de l'esprit*, in *Essais quasi politiques*, Gallimard, La Pléiade, p.1022, 1965.

localisant en termes d'une quelconque causalité ou origine discursive prédonnée. Nous devons toujours garder un espace supplémentaire ouvert pour l'articulation de savoirs culturels qui sont adjacents ou adjoints »^{xxx}. Dans un monde qui se transforme vite et où les identités culturelles se complexifient, les arts et cultures peuvent devenir vecteurs de citoyenneté à la condition de toujours garder cet « espace supplémentaire » émanant des peuples afin d'appréhender les changements de notre époque qui produisent incertitudes et réinventions. Les arts et cultures se nourrissent depuis bien longtemps des circulations internationales, d'idées, de personnes, de formes esthétiques... Ce sont des outils légitimes pour construire du commun à l'échelon transnational, par les sociétés civiles, fait d'échanges protéiformes et pas seulement économiques. Toute réflexion prospective devrait aujourd'hui intégrer ce champ de l'activité humaine, comme le rappelait CGLU en 2010 en déclarant que la culture est le 4^e pilier du développement durable. Elle « façonne ce que nous entendons par développement et détermine les actions des peuples dans le monde »¹⁰. Les actions culturelles portées et surtout apportées par les sociétés civiles, en particulier par les personnes les moins présentes dans le débat public, constituent aujourd'hui un espace pour donner localement aux citoyens l'opportunité de s'approprier mais aussi de mettre en débat démocratiquement l'internationalisation en marche des territoires.

Annexe : histoire et expériences des trois migrants interviewés

Khalid Tamer¹¹ né au Maroc, arrive en Corrèze à 11 ans où, jeune adulte, il suit les cours d'une école de théâtre. Après quoi, il fonde la compagnie *Graines de Soleil*, avec plusieurs jeunes comédiens maghrébins d'abord motivés par l'absence dans les années 80 de représentation de leur propre profil : « Dans l'artistique, il y avait très peu de marocains ou de maghrébins (...) il y avait Smaïn et très très peu d'autres. » Puis il développe à partir de cette association de nombreux projets artistiques et culturels dans la ville d'Aubervilliers et dans le quartier parisien de la Goutte d'Or, où il crée entre autres en 2005 le festival *Au Féminin*. Puis, il lance au Maroc le festival annuel *Awaln'art* qui a fêté ces 10 ans l'année dernière, et dont la vocation est à la fois de promouvoir le patrimoine immatériel de Marrakech via une rencontre avec la création contemporaine, et de soutenir l'émergence de jeunes artistes locaux. Avec des spectacles en places publiques, le festival regroupe chaque année environ 30 000 spectateurs et 200 artistes marocains et internationaux, en lien avec plusieurs opérateurs culturels français mais aussi d'autres pays francophones, en particulier du Québec et d'Afrique de l'Ouest. Son futur projet : ouvrir La Fabrique des Arts de la rue à Marrakech.

Bodian Coulibaly¹² né au Sénégal, vient en 1992 étudier en France. Après avoir travaillé dans le secteur de l'éducation populaire, en MJC, il fonde en 2001 l'association *Afro-cultures* basée en Isère, dont l'objet est « de promouvoir les cultures africaines et de l'afro-diaspora par des activités culturelles, socioculturelles et sportives, servir de trait d'union entre les peuples et dynamiser les échanges par l'art et la littérature ». Dès sa création, une dimension internationale est annoncée, qui se concrétise en 2003, d'abord de façon classique, par des envois de matériel scolaire, informatique et des jeux, puis s'élargit progressivement à diverses activités pour les jeunes de dix villages de la région de Tambacounda, jusqu'à la construction d'un studio d'enregistrement pour musiciens professionnels. En parallèle, l'association monte à Grenoble en 2006 le *Festival des Arts Contemporains de l'Afro-diaspora* (FESACAD), pluridisciplinaire (danse, arts plastiques, marionnettes, cinéma, conte, musique, mais aussi conférences, artisanat, activités culinaires, jeux...) autour d'une thématique annuelle. Le festival est aujourd'hui suspendu faute de moyens humains. Son futur projet : ouvrir dans la banlieue de Dakar un lieu culturel de formation, création, diffusion et ressources, pour accueillir des artistes sénégalais et internationaux.

Abdellatif Mortajine¹³ né au Maroc, intègre une université française à 20 ans pour devenir

¹⁰ *La culture : quatrième pilier du développement durable*, Position politique de la CGLU Cités et Gouvernements Locaux Unis, congrès de Mexico, 2010

¹¹ Entretien avec Khalid TAMER réalisé par l'auteure le 10/06/2014

¹² Entretien avec Bodian COULIBALY réalisé par l'auteure le 19/03/2014.

¹³ Entretien avec Abdellatif MORTAJINE réalisé par l'auteure le 19/06/2014

professeur chercheur en mathématique. Parallèlement il fonde en 2000, avec d'autres membres l'association *Khamsa* basée à Vandœuvre-lès-Nancy en Lorraine. Les trois champs d'action principaux de l'association sont : l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et le racisme ; la diffusion et les échanges culturels ; la solidarité internationale. Son point de départ historique est l'insertion de femmes migrantes par l'activité. Puis rapidement face au constat d'illettrisme s'initie un projet de construction d'écoles dans une région rurale du Maroc qui progressivement se développe avec la construction de bibliothèques locales et de salles multimédia. *Khamsa* est membre du réseau français *Immigration Développement Démocratie* (IDD) et ce projet s'insère dans l'action phare du réseau sur plusieurs années : l'implantation de bibliothèques rurales au Maroc qui deviennent progressivement des pôles culturels plus larges, notamment grâce à des formations organisées sur place pour faire émerger des cadres locaux. L'association *Khamsa* organise aussi régulièrement des chantiers internationaux de jeunes français au Maroc. En France, ses activités sont multiples et couvrent les trois champs définis dans son objet. En matière culturelle, l'association organise chaque année dans le quartier populaire où elle est implantée, un événement intergénérationnel et pluridisciplinaire avec musique, danse, cinéma mais aussi conférences, activités culinaires...

Références bibliographiques :

- I Michel DAVID, Vincent DUBOIS, Guy SAEZ (coords.), *Les collectivités territoriales vers une politique de relations culturelles internationales ?* Observatoire des politiques culturelles pour le Ministère de la culture, Grenoble, 1996, p 6-11.
- II Franck PETITEVILLE, « La coopération décentralisée Nord-Sud : "vieux vin, nouvelle bouteille ?" », *Politique Africaine*, 62 (1996), p 138.
- III Christian RUBY, « Philosophies modernes de la culture : formes du pouvoir et du sujet », *Le Philosophoire*, 2/2006 n°27, p 177-196.
- IV A ce sujet, se référer notamment aux *cultural studies* (Gramsci, Stuart Hall...)
- V François CONSTANTIN, « Et si le pouvoir était au bout de la culture ? Réalités culturelles et politique internationale de l'Afrique », *Politiques africaines*, n°9, mars 1983.
- VI Serge REGOURD : « Exception et diversité culturelle, portée et vicissitudes des concepts juridique », in JEAN-PIERRE SAEZ (coords.) : *Culture & Société*, Toulouse, Ed.de l'Attribut, 2008.
- VII Lionel ARNAUD, Vincent GUILLON, Cécile MARTIN, *Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères – synthèse de l'étude*, Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, 2014. Mission d'étude confiée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective
- VIII Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2001, p 254-255.
- IX Abdelmalek SAYAD, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité 2. Les enfants illégitimes*, Raisons d'agir, Paris, 2006, p 172-173.
- X Abdelmalek SAYAD, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil (collection « Liber »), 1999.
- XI Michel WIEVIORKA, « Les différences culturelles », en Jean-Pierre SAEZ (coords.) : *Culture & Société*, Éd. de l'attribut, Toulouse, 2008, p 181-182.
- XII Fabrice RAFFIN, « L'art de l'écart : mobilités artistiques contemporaines et pensée nomade », *Stradda*, 12, 2008
- XIII Françoise BENHAMOU, « Exception et diversité culturelle : autour de quelques malentendus », en Jean-Pierre SAEZ (coords.), *Culture & Société*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2008, p 148-149.
- XIV Claire VISIER, *L'État et la coopération. La fin d'un monopole. L'action culturelle française au Maghreb*, Paris, 2003, p 51-52.
- XV François ROCHE, « Politiques culturelles locales et échanges internationaux », *Mélanges culturels*, 1231, 2001, p 78-83.
- XVI Françoise BENHAMOU, *L'économie de la culture*, La Découverte, Paris, 2003, p 94
- XVII Angélique ESCAFRE-DUBLET, *Immigration et politiques culturelles*, La Documentation française, Paris, 2014.
- XVIII Fondation ROYAUMONT, *Musiques mixtes et territoires urbains*, synthèse de l'atelier de réflexion, Chantilly et Aubervilliers, 10/2010
- XIX Jean-Michel LUCAS : *Le quartier nantais de la création : quelles valeurs culturelles ? Pour quel intérêt général ?* 10 juin 2013, <http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>
- XX Paul-Henry CHOMBARD DE LAUWE : « Partage des connaissances et rapports de dominance », en *Domination ou partage ? Développement endogène et transfert des connaissances*, UNESCO, Paris, 1980.
- XXI Elise GARCIA, *L'action internationale des collectivités territoriales : un outil de développement des territoires français ? Territoire & international : un mariage d'amour ou de raison ?* Thèse de doctorat, Université de Cergy-Pontoise, 2013, p 201
- XXII Arjun APPADURAI, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2001, p 250.
- XXIII Édouard GLISSANT, *Traité du Tout-Monde. Poétique IV*, Gallimard, Paris, 1997.
- XXIV Céline LE GUAY, « Entre St Denis et le Mali, une citoyenneté sur deux continents » in *Africains, citoyens d'ici et de là-bas*, Hommes&Migrations, N°1239, septembre-octobre 2002.
- XXV Momar DESIRE KANE, « Migrations et émergences démocratiques : de la Tunisie à l'Afrique en suivant la piste métonymique », in *Horizons Maghrébins le droit à la mémoire L'Afrique en mouvement*, N°68, Presses universitaires du Mirail, 2013.
- XXVI Intervention de Patrick GONIN à CITEES UNIES France : synthèse de l'atelier de réflexion *Journée de la coopération décentralisée : Migrants, co-développement et coopération décentralisée*, Paris, CUF, 2009.
- XXVII Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Immigration et politiques culturelles*, La Documentation française, Paris, 2014.
- XXVIII Homi K.BHABHA, *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Payot & Rivages, Paris, 2007, p

- XXIX *Ibid.*, p 16-18.
- XXX Hédi CHENCHABI, « Égalité dans le champ culturel : une revendication toujours d'actualité, trente ans après la Marche », *l'Humanité*, 31 mai 2013
- XXXI Arjun APPADURAI, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2001, p 250
- XXXII Edward W.SAID, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Le Seuil, Paris, 1980.
- XXXIII Luís BONET, Emmanuel NEGRIER, *La fin des cultures nationales. Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*, La découverte, Paris
- XXXIV¹ Michel WIEVIORKA, « Les différences culturelles », en Jean-Pierre SAEZ (coords.): *Culture & Société*, Éd. de l'attribut, Toulouse, 2008, p 183
- XXXV Arjun APPADURAI, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2001
- XXXVI Pascal BLANCHARD et Nicolas BANCEL : *De l'indigène à l'immigré*, Gallimard, Paris, 2002.
- Nacira GUENIF-SOUILAMAS, Éric MACE : *Les féministes et le garçon arabe*, Éds. de l'Aube, Paris, 2004.
- Saïd BOUAMAMA : « Les quartiers populaires de type grand ensemble : des gentils "beurs" à la méchante "racaille" », in *Les Figures de la Domination*, 2010
www.lesfiguresdeladomination.org/index.php?id=523 (Page web consultée le 10/04/2014).
- XXXVII Elsa VIVANT, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, Paris, PUF, 2009.
- XXXVIII Alain LEFEBVRES : « La culture au risque de la valeur d'échange », in Françoise LIOT (coords.) : *Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, l'Harmattan, Paris, 2010
- XXXIX Cécile BAZIN, Jacques MALET, *La France associative en mouvement – édition 2016. Chiffres clés*, publication Recherches & Solidarités et Le Mouvement associatif, 2016
- XL Homi K. BHABHA: *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Payot & Rivages, Paris, 2007